

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 9 (1871)
Heft: 49

Artikel: L'origine des foires
Autor: J.Z.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-181529>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

pour la Suisse : un an, 4 fr. ; six mois, 2 fr. ; trois mois, 1 fr.
Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du Conteur vaudois. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, le 9 Décembre 1871.

La Société des carabiniers de Lausanne a eu son banquet annuel dimanche 3 décembre, dans la belle et grande salle du Casino-théâtre. Jamais cette petite fête, qui réunissait plus de deux cents convives, n'a été plus animée et n'a rendu plus de cœurs joyeux.

Après la distribution des prix, le banquet, et, à peine le dessert était-il croqué, que toasts, chansons et discours se succédèrent sans interruption jusqu'à 6 heures du soir. Chacun se souviendra des excellentes paroles prononcées par MM. les conseillers d'Etat Ruchonnet et Bornand, sur les tendances révisionnistes qui menacent nos intérêts les plus chers et qui jettent dans beaucoup d'esprits de justes inquiétudes sur l'avenir de notre vie nationale.

M. le préfet de Lausanne, invité à porter le toast au canton de Vaud, l'a fait dans une improvisation remarquable, empreinte du patriotisme le plus ardent, de l'attachement le plus inébranlable à nos institutions démocratiques.

Des couplets de circonstance, des chansons dont les refrains étaient répétés avec enthousiasme par tous les convives, alternaient avec les discours et les toasts; et l'excellente musique dirigée par M. Junod, mettait le comble à cette libre et fraternelle expansion de gaieté et de généreux sentiments. Un vrai contentement, une sympathique joie se manifesta sur tous les visages, lorsqu'un des plus anciens membres de la Société se leva pour prendre la parole. Et pourquoi? Ah! c'est que l'année dernière, à pareille époque, cet homme aimé de tous laissait à ce banquet une place vide pour aller en occuper une autre, pleine de périls, mais où la voix de sa patrie l'avait appelé. — M. de la Cressonnière était alors dans les rangs de ceux qui défendaient les murs de Paris.

Un toast que nous ne voulons point oublier est celui de M. Aunant, au général Herzog.

Séance tenante, les paroles de l'orateur furent transmises, en substance, par télégramme, au général, qui ne tarda pas à y répondre par les lignes suivantes adressées au Président de la Société :

Aarau, 4 décembre 1871.

M. Perey, président de la Société des carabiniers, à Lausanne.
Votre télégramme d'hier soir me parvient aujourd'hui par la poste de Baden, où il a été adressé par erreur. Je regrette infiniment de ne pas l'avoir reçu hier, car j'aurais pu y répondre par le fil.

Veuillez avoir la bonté, Monsieur, de remercier en mon nom

les membres de votre honorable Société des carabiniers, pour le télégramme que vous m'avez adressé, en leur exprimant mes vives sympathies pour cette Société qui a pour but de participer aux combats à côté de nos milices, si tôt ou tard ces dernières sont appelées à la défense de la patrie, et de s'exercer dans l'art du tir dont l'importance s'est accrue avec les perfectionnements de l'arme même.

Quant aux services que vous me dites avoir rendus à la patrie, ils sont bien minimes; je n'ai pas mieux fait mon devoir que le simple soldat, auquel a dû être imposé un service passablement rude et fatigant.

Agréez, M. le Président, l'assurance de ma considération distinguée,
HANS HERZOG, colonel.

L'origine des foires.

De nos jours, où tous les magasins sont si bien fournis; où, sur une simple dépêche télégraphique, les marchandises accourent, à toute vapeur, des pays lointains, on se demande à quoi sert la foire?

C'est une vieille institution, comme nos salées et nos petit pâtés du jour de la Dame, comme nos gâteaux du Jeûne.

Nous rappellerons à nos lecteurs quelques points de l'histoire, qu'il est essentiel de connaître pour comprendre ce qui suit.

Durant les trois premiers siècles du christianisme, il y eut une lutte incessante, entre l'empire romain, ses aristocraties, ses corruptions, et le christianisme qui prêchait... quoi donc, cher lecteur... tout précisément ce que la société moderne réclame aujourd'hui, sous d'autres noms et sous une autre forme. L'an 313, l'empereur Constantin amena une terrible confusion dans l'Eglise. L'Evangile avait distingué entre César et Dieu. Constantin réunit César et Dieu, en une même personne. Il établit, tout juste ce que l'on voit de nos jours, un petit christianisme de boudoir, fort agréable et par lequel, moyennant certaines formalités, comme l'assiduité au culte, et certains petits airs dévots, on vivait en vrais païens, tout en ayant la réputation de bons chrétiens.

Pendant ce temps-là, les peuples du nord envahirent le sud, ruinant tout; voyez plutôt ce qui reste de Lausanne dans les plaines de Vidy, et d'Avenches dans le marais au bord du lac de Morat. Les Allemands se conduisirent précisément comme aujourd'hui; car il n'y a rien de nouveau sous le soleil; le Maure ne change pas sa peau, ni le léopard ses tâches.

Ces peuples du nord étaient chrétiens... comme les Allemands de nos jours, ce qui revient à dire,

qu'à proprement parler, ils ne croyaient à rien. Les Allemands étaient ariens; les Gallo-romains, catholiques. Quant à énumérer les sectes d'alors... à quoi sert? c'était, encore et toujours, comme aujourd'hui. Nous en sommes toujours aux équations, et le monde change de forme, sans changer de valeur.

Les villes détruites, les campagnes germanisées, dévastées, on procéda au repeuplement de la vieille Europe, par colonies. Romainmôtier, Montherond, Bonmont, St-Maurice, n'ont pas d'autre origine. Or, comme la terre était au premier occupant, et que le droit de conquête n'avait pas cessé de subsister, il fallut arriver à la sécurité, au moyen d'une association qui s'appela féodalité. Les barons, les comtes, les princes protégèrent les paysans, moyennant redevance. Il en résulta un très-grand morcellement. Les seigneurs de Gex, ceux de Gingins, ceux de La Sarraz, ceux de Grandson, ceux de Blonay, étaient autant de souverains qui ne relevaient que de l'empire germanique. Point de capitale, point de centre. Le commerce était peu de chose. Le colportage était le régime naturel, universel. En matière d'esprit, il en était de même. Les troubadours, les menestrels, poètes et historiens ambulants, allaient, de château en château, chanter ou raconter les légendes, les histoires, les poèmes.

Au milieu de ce morcellement qui ne pouvait produire aucune œuvre nationale, s'élaborait, cependant, une grande œuvre. De là, grand échange de dépêches, de codes, de là, réunion de conciles locaux, provinciaux, etc. Et chacune de ces réunions, où les laïques prenaient part, donnait lieu à une autre réunion, celle de marchands qui venaient vendre les choses nécessaires à la vie. Ce furent ces réunions qui donnèrent l'idée des foires. Elles gagnèrent énormément, lorsque les Croisades eurent amené en Europe les produits de l'Asie. Le clergé favorisa les foires en les multipliant. Il institua des neuvaines, en accordant des grâces spirituelles à ceux qui viendraient y prendre part. Et, de nouveau, les marchands d'affluer dans les localités où se tenaient ces neuvaines. Les foires dès lors prirent un caractère périodique. Les négociants s'y donnèrent rendez-vous, pour régler leurs affaires entr'eux. Les lettres de change étaient souvent payables à la foire de... Celle de Zurzach, en Suisse, est une des plus anciennes, si ce n'est même la plus ancienne, et, encore de nos jours, elle est une vraie bourse où l'on fixe le prix des cuirs. Les cas de foires fondées par le clergé sont moins fréquents en Suisse qu'ailleurs, attendu que le christianisme y fut apporté sans le concours de Rome. Les ermites reçurent bien des encouragements du pape, plus tard, mais ils n'en restèrent pas moins à leur doctrine; aussi, dès la fondation de la Confédération, trouvons-nous, les cantons primitifs, très-indépendants vis-à-vis du pape, dont ils surent, au besoin, braver l'excommunication. De même, avant la réformation, le concile de Trente, ayant formulé de nouveaux dogmes, la Suisse refusa de les accepter et déclara qu'elle s'en tiendrait, purement et simplement, à la religion de ses pères. Ainsi, rien de nouveau sous le soleil. Döllinger, à Munich, et ses collègues, ne font que

ce que les Suisses firent après le concile de Trente.

On trouvait dans les foires des marchandises très rares, souvent encore inconnues. On y voyait des théâtres en plein vent. Les diseuses de bonne aventure n'y manquaient pas. Un fait caractéristique, c'est qu'à la foire on se faisait des cadeaux, dans l'intérieur des familles, et même entre amis. La foire a conservé, en Allemagne, le nom de messé (messe) en tant qu'elle est d'origine ecclésiastique. Les autres foires s'appellent Jahrmarkt (marché annuel).

Notre mot foire, vient de *forum*, place publique, de *phora*, transport et de *phorium* (marchandise).

La poésie vaudoise a été si fort et si longtemps maltraitée par la prose de Berne, qu'il serait difficile de trouver encore quelque trace de l'esprit qui animait les foires de Lausanne, alors que Martheray s'appelait la rue des Martyrs, que le Calvaire avait douze chapelles, formant douze stations. Le café du Reposoir, a succédé à l'église de la Rédemption. Bethusy vient de Bett-haus, maison de prière. Ces temps ne sont plus. En 1820, la route de Derrière-Bourg, non encore corrigée, commençait au bas de la placette d'Etraz, haute de bien soixante pieds. Elle finissait à l'église de St-François, où la rue était coupée par une porte de ville, à tourelles et à machicoulis. En dehors de la porte, du côté du lac, le cloître St-François avançait et ne laissait que peu de place.

En dedans de la porte, du côté de la ville, se trouvait la douane, avec toutes ses dépendances, adossée à l'église. Là où est aujourd'hui la fontaine, se trouvait, à six pieds au-dessus du sol, l'établissement d'un vernisseur. Derrière-Bourg ne formait qu'une route, enfermée entre deux murs. La promenade et le Casino étaient des jardins de plaisance, appartenant à la noblesse de la rue de Bourg. Là se tenait la foire, à droite et à gauche, dans des barraques adossées au mur, et séparées, les unes des autres, par des cloisons en planches. La foire aux écuelles se tenait derrière l'église de St-François qui, en temps ordinaire, recevait les ménageries et les artistes ambulants.

Le jour de la foire était jour de congé pour la jeunesse. On achetait pour les enfants des biscaumes, ayant forme d'officiers, ou de dames, et portant invariablement une belle plume au chapeau. Les marchands d'amadou et de pierres à feu y faisaient d'excellentes affaires, entr'autres le célèbre Badoux, de Moudon. On vendait des feux d'artifice. Dans les rues s'établissaient des orgues de barbarie, avec des automates qui se faisaient la révérence, et saluaient Messieurs les paysans. Il y avait les chanteurs de complaints, avec un grand tableau à six ou huit compartiments, chacun représentant une scène d'un crime, depuis le début jusqu'à la cour d'assises et à l'échafaud. La chanteuse expliquait au public toutes les phases de l'histoire, après quoi elle chantait la complainte et vendait au peuple des feuilles contenant le récit de la lamentable histoire.

L'affluence de la campagne était énorme, aux foires de cette époque, et l'on sonnait midi avec la grosse cloche de la cathédrale, afin que chacun l'entendit.

Dès lors, la foire a pérégriné sur la promenade du Casino, puis sur Montbenon, maintenant elle a lieu sur la Riponne, dépouillée de tout son ancien caractère, revêtue, en revanche, du costume moderne : grand déballage, occasion unique, etc.

J. Z.

Lausanne au XVIII^e siècle.

(Notes extraites d'un ancien manuscrit.)

I

Un de nos abonnés a bien voulu nous communiquer un ancien manuscrit, contenant une notice « tirée des archives de l'Eglise » donnant de curieux détails sur la ville de Lausanne, vers le milieu du siècle dernier ; ces détails concernent spécialement les quartiers de la ville qui étaient réunis sous la bannière de *Bourg*. Nous y trouvons entr'autres quelques chiffres et une description des lieux qui donneront une idée de l'étendue de la ville à cette époque, et des transformations considérables qu'elle a subi dès lors :

« Rue de Bourg, 44 maisons. — Rue de Saint-Pierre, 26 maisons. — Cheneau-de-Bourg, 19 maisons. — Descente de Saint-François, 11 maisons. — Place de Saint-François, 18 maisons. — Derrière Saint-François, 3 grandes maisons. — Le Grand-Chêne, 16 maisons. — Montbenon, 1 maison. — Etraz, 34 maisons, faubourg. — Martheray, 54 maisons, faubourg. — Mont-Repos, grande maison, domaine. — Les Singes, 3 maisons sur de petits fonds de jardiniers. — Le grand Trabandan, ancienne maison de vendange des religieux d'Estavayer. — Chailly, 14 maisons, où il y a une école. — Béthusy, maison seigneuriale, domaine, belle grange. — La Sallaz, 4 maisons neuves. — Vennes, vieux, 4 maisons d'un côté, 2 de l'autre. Vennes, château, nouvel établissement avec fiefs et dîmes. — Les Chavannes, 3 maisons, deux granges et domaine, etc.

» On regarde la rue de Bourg comme l'un des plus anciens établissements du Pays de Vaud. Les annales qui remontent le plus haut en parlent comme d'un lieu réputé, de leur temps, pour très ancien. Elle est de beaucoup antérieure à la transplantation de *Lousonne*, de Vidy, au sol qu'occupe actuellement Lausanne. Dans le XI^e siècle, le nom qu'elle a conservé fait voir ce qu'elle fut dès son origine, c'est-à-dire un bourg. Sa position sur la route de France en Italie, d'Italie en Allemagne et en France, en faisait un lieu de passage très fréquenté, aussi il s'y trouvait des hôtelleries sans nombre. Il n'y a pas plus d'un demi-siècle qu'il y avait 14 maisons portant enseigne ou ayant ce droit, et reconnues pour avoir été ou pour être actuellement des logis. Cette rue avait ses magistrats et sa police à part, comme il le paraît par l'acte de réunion dans une seule communauté du quartier de Bourg, de la Cité et de la basse ville, de la date du 6 juillet 1681 ; aussi cette rue a-t-elle conservé le premier rang entre les cinq bannières de la ville. Plusieurs des maisons de

cette rue sont de franc alleu par elles-mêmes et toutes les sont pour les nobles citoyens et Bourgeois qui forment la cour criminelle pour tout le Balliage, avec cette différence que lorsque le délit s'est passé derrière la juridiction de LL. EE., la sentence de la rue de Bourg est renvoyée à Berne avec la procédure pour être confirmée ou changée, au lieu que si le délit s'est commis dans la juridiction de la ville de Lausanne, la sentence de la rue de Bourg s'exécute, sauf le recours à la grâce souveraine. »

Dangereuse à courtiser.

VIII₁

Du reste, l'hiver ne tarda pas à rendre, à peu près, impraticable les passages des Alpes, et nos amants durent se contenter d'adoucir les longs mois d'hiver, en échangeant, de temps à autre, une lettre qui témoignait que l'esprit ardent des enfants du Sud ne se laisse pas éteindre par les frimas des hautes Alpes, et que les vraies passions de l'âme ne connaissent pas d'obstacles.

Durant tout le cours de l'hiver, Marco ne dit aucun mot sur le sujet qui tenait le plus au cœur de sa fille ; il n'y fit aucune allusion. De son côté, Annita, plus taciturne que jamais, s'enfonça dans ses rêveries, ne connaissant plus d'autre clarté que celle de l'étoile de son amour.

Enfin, le bruit des avalanches, si terrible pour ceux qui sont en route dans les Alpes, vint retentir, comme une douce musique, aux oreilles d'Annita. Les primevères et les perce-neige sortirent leur tête de la couche de neige qui les avait protégés contre le froid, et paraissaient désireuses d'entendre aussi le tonnerre des avalanches, et de respirer le souffle ardent de ce fils du Sahara, que nos montagnards appellent le fœhn. Le printemps donna un nouvel éclat aux yeux d'Annita, qui, pensive dans le jardin, regardait des heures entières du côté du Sud, trompant l'attente du vieux qui avait espéré que l'hiver ensevelirait un amour que lui, Marco, se plaisait à qualifier de simple caprice.

L'espérance du vieux se fondit avec les neiges des pentes du Roseghorn, c'est pourquoi il devint de plus en plus silencieux et morose.

Marco était doué de l'égoïsme le plus féroce ; sa prétendue royauté sur les Alpes lui tenait à cœur. L'idée de la partager, même avec un gendre, soulevait en lui de violentes tempêtes, et il lui fallut des efforts surhumains pour consentir à ce qu'Annita, enivrée à la fois par l'amour et par les doux parfums du printemps, écrivit à son bien-aimé de venir.

Antonio ne se fit pas attendre, mais il fut accueilli par Marco avec une contrainte glaciale. Le vieillard, contre son habitude, garda et surveilla strictement sa cabane, et n'eut pas le moindre geste d'amitié pour le jeune homme, auquel il tenait bien à montrer qu'il le recevait à contre-cœur. Il laissa, il est vrai, aux jeunes gens toute liberté de s'entretenir, pour autant qu'on peut appeler libre un entretien en présence d'un homme tel que Marco, capable de tout, appartenant de droit au tribunal criminel, et dont la perversité ne restait impunie que grâce à la lâcheté égoïste des campagnards, qui, dans les Alpes comme dans la plaine, préfèrent gémir que de se compromettre en parlant. Enfin, vers le soir, d'un ton qui ressemblait à un ordre impérieux, Marco proposa au jeune homme une excursion dans les Alpes pour le lendemain. Il s'agissait de détruire un nid d'aigles qui faisaient de grands ravages parmi les chamois, et dont les petits, déjà développés, constituaient une vraie menace pour la contrée.

Il ne resta à Antonio d'autre alternative que d'accepter, avec tous les semblants de la joie, cette partie aussi téméraire que dangereuse. En conséquence de ce projet, on se retira de bonne heure. Les rêves d'Antonio se partagèrent entre les doux charmes d'Annita et la perspective des rocs à